

**DECRET N°2010-658 DU 31 DECEMBRE 2010**

portant approbation du budget prévisionnel de l'Office National du Bois (ONAB) pour l'exercice 2010.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-493 du 2 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-398 du 07 novembre 1989 portant approbation des statuts de l'Office National du Bois (ONAB) ;
- Vu** le décret n° 2000-488 du 9 octobre 2000 portant modification des statuts de l'Office National du Bois (ONAB) et autorisation de la filialisation de sa branche industrielle ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'ONAB en sa session extraordinaire du 17 février 2010 ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 décembre 2010.

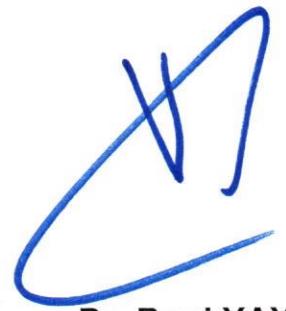
**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le budget prévisionnel de l'Office National du Bois (ONAB) pour l'exercice 2010 tel qu'il figure en annexe au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

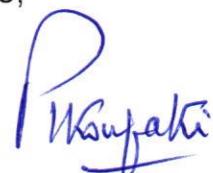
Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



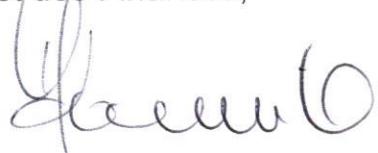
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Environnement  
et de la Protection de la Nature,



Justin Sossou ADANMAYI

Ampliations : PR 4 ; CC 2 ; AN 2 ; CS 2 ; CES 2 ; SGG 4 ; MEPN 4 ; MEF 4 ; Autres Ministères 18 ; GCONB-INSAE 3 ; DGBM-DCF-DSDV-DGTCP-DGID 5 ; IGF-DGBM-DGID-CF 4 ; CARDER-MONO 5 ; DLC 1 ; UNB-FADESP-FASEG 4 ; JORB 1 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FADESP-FASEG JO 1.

